

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport d'activité du Directeur régional relatif à la résolution WPR/RC25.R3 sur le sujet susmentionné,¹

1. NOTE avec satisfaction les activités déjà entreprises par l'OMS et les progrès accomplis;
2. ACCUEILLE FAVORABLEMENT les recommandations du groupe de travail sur les mesures de prévention et de lutte applicables à la pharmacodépendance;
3. EXPRIME l'espoir que l'expérience acquise grâce au programme en cours sera largement partagée et amènera les Etats Membres à participer activement à la mise au point de méthodes efficaces pour lutter contre la pharmacodépendance et l'alcoolisme;
4. PRIE INSTAMMENT les gouvernements de mettre sur pied des programmes d'éducation, de législation, de traitement et de réadaptation et d'intensifier ceux qui sont en cours, et de se doter de systèmes efficaces de surveillance pour évaluer le problème, déceler rapidement les nouvelles tendances, et identifier les localités et les groupes de population pour lesquels le problème de l'abus des drogues et de l'alcoolisme se pose avec gravité;
5. PRIE le Directeur régional de poursuivre et de renforcer ses efforts en vue :
 - a) d'aider les Etats Membres à rassembler les données épidémiologiques et à concevoir des systèmes de surveillance, mettre au point et améliorer les programmes d'action visant à combattre la pharmacodépendance et l'alcoolisme, former du personnel national, et établir des services de traitement et de réadaptation pour les sujets pharmacodépendants; et
 - b) de coordonner les efforts et de diffuser des renseignements sur les programmes de lutte contre la pharmacodépendance, y compris l'alcoolisme;
6. APPELLE l'attention des Etats Membres sur l'assistance que pourrait leur apporter le Fonds des Nations Unies pour la Lutte contre l'Abus des Drogues;
7. PRIE le Directeur régional de réserver exclusivement à la question de l'alcoolisme un point de l'ordre du jour lors de la prochaine session du Comité régional, et d'établir auparavant un rapport sur ce sujet en collaboration avec les gouvernements de la Région.

Cinquième séance, 4 septembre 1975